



- Déplacements illimités
- Kidnapping, rançon, évacuation politique, risques de guerre
- Individuelle Accident à la carte

À PARTIR DE :

76€ / an

SOUPLESSE ET SÉCURITÉ DE LA TACITE RECONDUCTION
COTISATION EN FONCTION DU NOMBRE D'ASSURÉS

Ce contrat nominatif et modulable, aux garanties haut de gamme, couvre les voyageurs dans le cadre d'un déplacement professionnel de courte durée, pour le compte de leur employeur ou pour leur propre compte (professions libérales).

La garantie est acquise pour toute une année, sans limite de déplacement et se renouvelle automatiquement à son échéance.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE

UN AN RENOUELABLE
par tacite reconduction

RÉSIDENCE

**PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE**

NATURE DU SÉJOUR

BUSINESS, EXPAT

DESTINATION

MONDE ENTIER,
sauf pays exclus*

LIMITE D'ÂGE

AUCUNE

GARANTIES


**ASSISTANCE
RAPATRIEMENT**


**FRAIS
MÉDICAUX**


ANNULATION


BAGAGES


**INCIDENT
VOYAGE**


**RESPONSABILITÉ
CIVILE**


**INDIVIDUELLE
ACCIDENT**

 **infos**

• Aucun questionnaire
médical préalable.

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION FORFAITAIRE ANNUELLE

Souscription	Jusqu'à 2 voyageurs	Jusqu'à 3 voyageurs	Jusqu'à 4 voyageurs	Jusqu'à 40 voyageurs	Jusqu'à 80 voyageurs
par personne	150 €	112 €	84 €	76 €	62 €

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

DOMMAGES AU VÉHICULE DE LOCATION : 50 € / personne

À concurrence de la franchise et du montant des réparations,
jusqu'à 22.000 €

INDIVIDUELLE ACCIDENT : 100 € / personne et par tranche de 100.000 €

- Modification du montant de la garantie, en cas de décès accidentel ou d'invalidité jusqu'à **400.000 €** par personne, au lieu de 50.000 €.
- Versement d'un capital supplémentaire de **200.000 €**, en cas d'accident dans un transport public.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 ANNULATION	ANNULATION OU MODIFICATION DE VOYAGE (EN CAS D'ACCIDENT, DE MALADIE, D'HOSPITALISATION OU DE DÉCÈS - REFUS DE CONGÉS, LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE...)	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 10.000 € par assuré
 BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES ET ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 8.000 € par assuré Sans franchise
 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Illimités
	EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels
	HORS HOSPITALISATION	<ul style="list-style-type: none"> Remboursement 100 % des frais réels Sans franchise
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS (INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)	Frais réels
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE	Billet aller-retour <ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne et par jour : 50 € Maximum : 500 €
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	<ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne et par jour : 50 € Maximum : 500 €
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR	Billet retour simple <ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne et par jour : 50 € Maximum : 500 €
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet retour simple
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par assuré : 5.000 €
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par assuré : 50.000 €
	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	Maximum par assuré : 20.000 €
	 INCIDENT VOYAGE	VOL PAR AGRESSION DES ESPÈCES RETIRÉES
RETARD DE BAGAGES DE PLUS DE 4H		Maximum par assuré : 1.000 €
RETARD D'AVION DE PLUS DE 4H		Maximum par assuré : 1.000 €
AVANCE DE FONDS		Maximum par assuré : 15.000 €
TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS		Frais réels
ENLÈVEMENT ET ÉVACUATION POLITIQUE <ul style="list-style-type: none"> INDEMNITÉS VERSÉES EN CAS DE DÉTENTION CONSULTANT SPÉCIALISÉ 		<ul style="list-style-type: none"> 400 € / 24 heures, maximum 20.000 € par évènement Jusqu'à 125.000 € par évènement
 IND. ACCIDENT		INDEMNITÉ JOURNALIÈRE SUITE À UN ACCIDENT
	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL	Par assuré : 50.000 €
	CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	Par assuré : 50.000 €
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none"> Maximum dommages corporels, matériel, et/ou immatériel : 7.500.000€ Sans franchise